



Assemblée générale

Distr. générale
13 décembre 2016

Soixante et onzième session
Point 98, x, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 5 décembre 2016

[sur la base du rapport de la Première Commission (A/71/450)]

71/57. Étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 55/33 E du 20 novembre 2000, 57/60 du 22 novembre 2002, 59/93 du 3 décembre 2004, 61/73 du 6 décembre 2006, 63/70 du 2 décembre 2008, 65/77 du 8 décembre 2010, 67/47 du 3 décembre 2012 et 69/65 du 2 décembre 2014,

Accueillant avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération¹, dans lequel est examinée l'application des recommandations figurant dans l'étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération², et rappelant que 2016 marque le quatorzième anniversaire de ce rapport,

Saluant l'utilité du site Web d'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération « Éducation pour le désarmement : ressources pour l'éducation », qui est régulièrement mis à jour par le Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat et fournit des informations classées dans différentes sections, telles que des présentations, des enregistrements d'entretiens réalisés dans le cadre de la série de podcasts « Disarmament Today », notamment au sujet du vécu des hibakusha, les survivants de la bombe atomique, ainsi que des films et des publications sur les questions liées au désarmement, et encourageant le recours aux nouvelles technologies de communication et aux médias sociaux pour promouvoir l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération,

Soulignant que le Secrétaire général conclut dans son rapport qu'il faut continuer d'appliquer les recommandations formulées dans l'étude et de s'inspirer des pratiques exemplaires en la matière pour obtenir encore plus de résultats à long terme,

Souhaitant souligner qu'il est urgent de promouvoir des efforts internationaux concertés de désarmement et de non-prolifération, notamment dans le domaine

¹ A/71/124 et Add.1.

² A/57/124.



nucléaire, en vue de renforcer la sécurité internationale et de favoriser un développement économique et social durable,

Consciente de la nécessité de combattre, au moyen de programmes d'éducation et de formation à long terme, les effets néfastes des comportements de violence et de passivité affichés face aux dangers qui se présentent actuellement dans ce domaine,

Demeurant convaincue que l'éducation, en particulier des jeunes, en matière de désarmement et de non-prolifération dans le domaine des armes de destruction massive mais aussi dans ceux des armes légères et de petit calibre et du terrorisme, comme pour ce qui est des autres obstacles à la sécurité internationale et au désarmement, n'a jamais été aussi nécessaire, et qu'il convient d'appliquer les recommandations figurant dans l'étude de l'Organisation,

Consciente qu'il importe que la société civile, y compris les établissements universitaires et les organisations non gouvernementales, joue un rôle actif dans la promotion de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération,

1. *Exprime sa gratitude* aux États Membres, à l'Organisation des Nations Unies et aux autres organisations internationales et régionales, à la société civile, aux établissements universitaires et aux organisations non gouvernementales qui, dans leurs domaines de compétence respectifs, ont appliqué les recommandations figurant dans l'étude de l'Organisation des Nations Unies², comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général consacré à l'examen de leur mise en œuvre¹, et les engage de nouveau à continuer d'appliquer ces recommandations et de rendre compte au Secrétaire général des mesures qu'ils prennent à cette fin ;

2. *Prie* le Secrétaire général d'établir un rapport sur le bilan de l'application des recommandations et de nouveaux moyens de promouvoir l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, et de le lui présenter à sa soixante-treizième session ;

3. *Prie une nouvelle fois* le Secrétaire général d'utiliser autant que faire se peut les moyens électroniques pour diffuser, dans le plus grand nombre de langues officielles possible, les informations ayant trait à ce rapport et tous les renseignements que le Bureau des affaires de désarmement recueille régulièrement concernant l'application des recommandations figurant dans l'étude de l'Organisation ;

4. *Prie* le Secrétaire général de continuer à tenir à jour le site Web « Éducation pour le désarmement : ressources pour l'éducation » et les podcasts « Disarmament Today », qui constituent des outils efficaces pour promouvoir l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération ;

5. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-treizième session, au titre de la question intitulée « Désarmement général et complet », la question subsidiaire intitulée « Éducation en matière de désarmement et de non-prolifération ».

51^e séance plénière
5 décembre 2016